

COMMUNE DE LES IFFS 35630

10 rue de l'Ancienne Ecole

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL

Maître d'Ouvrage

Commune de LES IFFS

5 place de la Mairie

35630 LES IFFS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

S.A.R.L Jean-François HUBERT

Maître d'Œuvre CONCEPTEUR

Qualifié OPQMOC N° 2008.004

4 rue de la mairie

35270 COMBOURG

Tél.:02 99 73 06 92

Fax: 02 99 73 00 16

hubert.j.francois35@gmail.com

Référence: D : 15-674

Date: 17 Mai 2017

REGLEMENT PARTICULIER D'APPEL D'OFFRES

Article I : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

1-1 Objet de l'appel d'offres

Les stipulations du présent appel d'offres concernent la :

Le projet de construction d'un atelier communal.

Maître d'Ouvrage :

**Commune de LES IFFS
5 place de la Mairie
35630 LES IFFS**

Lieu des Travaux :

**10 rue de l'Ancienne Ecole
35630 LES IFFS**

La description des ouvrages et leurs spécifications sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

2.1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres

La présente consultation est lancée sous forme de procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les candidats sont informés que le représentant du pouvoir adjudicateur dûment habilité peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou un groupement. En cas de groupement, la forme exigée est un groupement solidaire avec mandataire solidaire.

2.2 Décomposition en tranches et en lots

Le présent appel d'offres comprend **9** lots techniques.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement devra indiquer

tous les sous traitants connus lors de son dépôt.
Elle devra également indiquer les prestations et leur montant dont la sous traitance est envisagé, la dénomination et la qualité des sous traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

2.3 Maîtrise d'Œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SARL Jean-François HUBERT
Maître d'œuvre Concepteur
4 Rue de la Mairie
35270 COMBOURG
Tél : 02.99.73.06.92 Fax : 02.99.73.00.16
hubert.j.francois35@gmail.com

2.4 Complément à apporter au CCTP.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au cahier des clauses techniques particulières. (CCTP)

2.5 Variantes

Les entreprises doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base) mais ils peuvent également présenter conformément à l'article 50 du code des marchés Publics une offre comportant des variantes larges dérogeant aux dispositions techniques prévues au dossier de consultation, sous la réserve de respecter le programme ci-annexé.

2.6 Délais d'exécution

Le délai d'exécution des travaux est fixé à **6 mois** et ne peut en aucun cas être changé.

2.7 Modification de détail au dossier de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, le date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de celle nouvelle date.

2.8 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **CENT VINGT JOURS (120 jours)** à compter de la date limite de remise des offres.

2.9 Propriété intellectuelle des projets

SARL Jean-François HUBERT
Maître d'œuvre Concepteur
4 rue de la Mairie
35270 COMBOURG
Tél : 02.99.73.06.92 Fax : 02.99.73.00.16
hubert.j.francois35@gmail.com

2.10 Mode de règlement du marché

Les travaux, objet du présent marché seront rémunérés dans les conditions suivantes :
Les sommes dues seront payées par virement, dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes validées par le Maître d'Oeuvre.

ARTICLE 3 : REMISE DES DOSSIERS

Les offres seront adressées en 2 exemplaires soit par pli postal en recommandé avec accusé de réception, soit elles seront déposées contre récépissé à la mairie de LES IFFS, 5 place de la Mairie.
Aucune offre ne sera admise par voie électronique.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue Française.
Le candidat est informé que le Maître d'Ouvrage souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire : EURO.
Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A l'intérieur de l'enveloppe d'envoi, devront se trouver les pièces suivantes :

DC 1 : Lettre de candidature

DC 2 : Déclaration du candidat individuel ou du membre de groupement avec pièces à joindre
Documents justifiants des capacités professionnelles, techniques et financières
(Attestations d'assurances, description des moyens humains et matériels, références détaillées, etc....)

DC 3 : Acte d'engagement

DC4 : Déclaration de sous-traitance

DC 6 : Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé

Les documents, certificats et attestations visés à l'article 45 du code des marchés publics

Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale

Certificat de capacité et références de moins de trois ans

Le bordereau des prix unitaires et le détail estimatif

Les fiches techniques éventuelles correspondant aux produits et prestations proposées

Le mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre.

Le délai d'intervention de l'entreprise.

Les moyens humains de l'entreprise.

NOTA :

Les candidats qui souhaiteraient faire une offre pour plusieurs lots auront à produire en un seul exemplaire les déclarations et attestations visées précédemment pour chaque lot considéré isolément.

Variantes :

Pour chaque variante présentée, les entreprises établiront un dossier particulier en indiquant le montant de l'offre correspondant à cette variante.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

Critères d'attribution

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les offres inappropriées au sens de l'article 59 du décret 2016-360 sont éliminées par le pouvoir adjudicateur. Les offres irrégulières ou inacceptables, au sens de l'article 59 du décret 2016-360 pourront être régularisées par le pouvoir adjudicateur.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- **Les capacités professionnelles**
- **Les capacités techniques et financières**

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur. Il sera aidé dans sa décision par un Comité d'Analyse des Procédures Adaptée choisi pour cette consultation parmi les membres de la Commission Urbanisme-Accessibilité et de la commission Bâtiments.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères suivants :

- 1. Prix des Travaux (60 points)**
- 2. Valeur Technique de l'offre (40 points)**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettre sur le bordereau global et forfaitaire, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, d'un prix forfaitaire, ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre du candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 51 du décret 2016-360, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront présentées suivant les dispositions précisées à l'ARTICLE 4 du présent règlement de consultation.

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :
Offre pour

<p style="text-align: center;">MAIRIE DE LES IFFS</p> <p style="text-align: center;">PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL</p> <p style="text-align: center;">LOT N°</p> <p style="text-align: center;">NE PAS OUVRIR</p>
--

Ce pli devra être remis contre récépissé ou bien par la poste en recommandé avec avis de réception à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-après.

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante :

**Mr le MAIRE de LES IFFS
5 place de la Mairie
35630 LES IFFS**

Pour le Lundi 24 Juillet avant 12 heures 00mn

Les offres seront soit :

- Déposées au secrétariat de la Mairie contre récépissé
- Envoyées à la Mairie par lettre recommandée avec accusé de réception

Les dossiers qui ne parviendraient pas sous ces formes ou qui arriveraient après la date et l'heure fixées ne seront pas pris en compte et seront renvoyés à leurs auteurs.

Aucune offre ne sera remise par voie électronique.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires aux cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

SARL Jean-François HUBERT
4 Rue de la Mairie
35270 COMBOURG
Tél : 02.99.73.06.92 Fax : 02.99.73.00.16
hubert.j.francois35@gmail.com

Une réponse sera alors adressée par écrit à toutes les entreprises ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents complémentaires seront envoyés dans les 6 jours qui suivent la réception de la demande.

Visite sur sites

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des lieux et de tous les éléments afférents à l'exécution des travaux.

Il reconnaît avoir, notamment avant la remise de son acte d'engagement :

- pris connaissance complète et entière du terrain et de ses abords ainsi que des conditions d'accès et des possibilités de desserte en voirie et réseaux divers et de tous les éléments généraux ou locaux en relation avec l'exécution des travaux.
- Apprécié toute difficulté inhérente du site, aux moyens de communication, aux ressources en main d'œuvre, etc...
- Contrôlé les indications des documents du dossier d'appel à la concurrence,
- S'être entouré de tous renseignements complémentaires nécessaires auprès du Maître d'œuvre et auprès de tous services ou autorités compétentes.
- s'être assuré que les indications du dossier d'appel à la concurrence sont exactes, suffisantes et concordantes.

Les entreprises désirant se rendre sur le site devront prendre contact avec

Mairie de LES IFFS
5 place de la Mairie
35630 LES IFFS
Tél : 02.99.45.83.69

LU ET ACCEPTE

L'Entrepreneur

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

Maître d'ouvrage :

**Mairie de LES IFFS
5 place de la Mairie
35630 LES IFFS**

Lieu des travaux :

Commune de LES IFFS
Projet de construction d'un atelier communal

**10 rue de l'Ancienne Ecole
35630 LES IFFS**

Objet des travaux :

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL

Maître d'Œuvre :

**SARL Jean-François HUBERT
Maître d'œuvre Concepteur
4 rue de la Mairie
35270 COMBOURG
Tél : 02 99 73 06 92
Fax : 02 99 73 00 16**

Marché Public sans formalités préalables passé en application du code des marchés publics.

Le présent acte d'engagement se rapporte au

LOT N° :

ARTICLE 1 : CONTRACTANT

Je soussigné,

Nous soussignés,

Adresse de l'entreprise ou siège social :

Numéro d'identification SIRET :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

Numéro d'inscription au répertoire des métiers :

Après avoir pris connaissance du règlement de la consultation et des documents qui y sont mentionnés, m'engage (nous engageons) sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci après définies.

L'offre ainsi présentée me (nous) lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement particulier d'appel d'offres. (RPAO).

ARTICLE 2 :

2.1 Les travaux du lot concerné par cet acte d'engagement seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :

Pour la solution de base

Montant HT	:	Euros
TVA 20.00 %	:	Euros
<hr/>		
Montant TTC	:	Euros
En lettre :		

Pour la variante N°1

Montant HT	:	Euros
TVA 20.00%	:	Euros
<hr/>		
Montant TTC	:	Euros
En lettre :		

Pour la variante N°2

Montant HT	:	Euros
TVA 20.00 %	:	Euros
<hr/>		
Montant TTC	:	Euros
En lettre :		

Le montant total des prestations que j'envisage de sous traiter conformément à ces annexes est de :

Montant HT	:	Euros
TVA 20.00 %	:	Euros
<hr/>		
Montant TTC	:	Euros
En lettre :		

En outre, le tableau ci –après indique la nature et le montant des prestations que j’envisage de faire exécuter par des sous traitants payés directement après avoir demandé leur acceptation à la personne responsable du marché.

Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous traitant concerné pourra présenter en nantissement.

NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION TVA INCLUSE
	€ € € € € €
	TOTAL TTC

ARTICLE 3 : PAIEMENTS

Le Maître d’ Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Au nom de :

Sous le numéro :

A :

J’affirme sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie, à mes torts exclusifs, que la société pour laquelle j’interviens ne tombe pas sous le coup de l’interdiction découlant des articles 43 et 44 du code des marchés Publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

A

Le :

L’entreprise

Mention manuscrite : « Lu et Approuvé »

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement
A : Le :

Le Maire de la commune de LES IFFS